

## CONTRIBUTION « L'ESPRIT D'ENTREPRENDRE »

### I. L'entrepreneuriat étudiant en France : point de contexte

L'entrepreneuriat étudiant est un formidable tremplin pour les jeunes, permettant de s'émanciper et d'acquérir des compétences transversales précieuses pour le futur professionnel. En effet, les perspectives d'insertion professionnelle ouvertes par l'entrepreneuriat sont inestimables : **acquisition de réseau professionnel, de méthodes de travail, de compétences et, plus globalement, meilleure valorisation du profil professionnel sur le marché du travail.**

Plusieurs actions ont été mises en place ces dernières années par le MESRI pour valoriser et démocratiser l'accès à l'entrepreneuriat pour les étudiants comme la création du **Statut National d'Etudiant Entrepreneur (SNEE)**, permettant aux étudiants porteurs de projets d'entreprise de bénéficier d'un statut spécial donnant droit à un aménagement des études, la prolongation de la couverture sociale et un accompagnement pour faire aboutir son projet ; ou **l'implantation de 30 pôles PEPITE** (Pôles Etudiants Pour l'Innovation le Transfert et l'Entrepreneuriat), visant à sensibiliser les étudiants à l'entrepreneuriat. Ces pôles décernent chaque année les prix PEPITE, qui ont été pensés pour former et accompagner les étudiants dans le développement de leurs projets en les rassemblant dans un événement commun sur plusieurs mois.

Voici quelques données issues du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) pour avoir une vision plus précise de l'impact de ces actions :

- **120 000 étudiants sensibilisés en 2018**
- **200 entreprises créées par les lauréats des prix PEPITE entre 2014 et 2017**
- **8200 étudiants ont obtenu le SNEE depuis 2014**

Elles sont cependant à relativiser : le SNEE a-t-il donné accès à un accompagnement efficace répondant à ses objectifs ? Quel a été le véritable impact sur les étudiants sensibilisés d'un point de vue humain ? Sur les 200 entreprises créées, combien ont réussi à perdurer ? (Selon une étude de l'INSEE publiée en 2018, 25% des entreprises échouent dans les 2 premières années, et 49,5% échouent dans les 5 premières années. Ce taux d'échec est encore plus élevé pour les start-ups : 80%).

En revanche, il ne faut pas négliger l'apport de compétences permis grâce à la création d'entreprises, qu'elles perdurent ou non : toute expérience est bénéfique, et la transformation d'idée en projet est déjà un beau pas en avant pour tout étudiant. Il ne faut également pas confondre « projet d'entrepreneuriat » et « création d'entreprise » : être entrepreneur, c'est

tout simplement transformer une idée en projet, peu importe la forme utilisée. **Etre associatif est déjà une forme d'entrepreneuriat en soi.**

Ainsi, tirant un bilan mitigé des actions déjà mises en place, **Frédérique Vidal a annoncé le 2 mai 2019 le plan « L'esprit d'entreprendre », visant à mener une stratégie plus ambitieuse pour développer l'entrepreneuriat chez les étudiants** en sensibilisant davantage, afin d'ouvrir les portes de ce monde encore trop réputé inaccessible au plus grand monde.

La responsabilité de la mise en place de ce plan a été confiée à Alain Asquin, Délégué Ministériel à l'Entrepreneuriat Etudiant et ancien Vice-Président délégué à l'Entrepreneuriat à l'Université Lyon 3. Il fut également directeur de pôle PEPITE.

## II. Des objectifs aux enjeux majeurs

Selon le MESRI, ce plan doit répondre à plusieurs objectifs :

- Multiplier les formations à l'entrepreneuriat, de la première sensibilisation jusqu'au cursus approfondi
- Valoriser la conduite de projets entrepreneuriaux durant les études plutôt que d'en faire un obstacle au déroulement d'un cursus d'études
- Améliorer la reconnaissance des compétences développées par les étudiants entrepreneurs, notamment auprès des entreprises
- Ouvrir l'entrepreneuriat aux étudiants les moins favorisés
- Accélérer les projets des étudiants les plus motivés pour faire émerger des entreprises d'ambition mondiale, fortement innovantes.
- Faire des pôles PEPITE des lieux de création d'innovation sur les campus, aux meilleurs standards

Ces grandes missions du plan « L'esprit d'entreprendre » laissent transparaître **une ambition principale, qui est d'intégrer totalement le rouage de l'entrepreneuriat à l'écosystème de l'Enseignement Supérieur** et au fonctionnement des Universités. En effet, trois grandes problématiques symptomatiques du manque de valorisation de l'entrepreneuriat sont ici traitées :

- **L'entrepreneuriat semble bien souvent inaccessible à bon nombre d'étudiants** car il semble réservé à une élite qui pourrait se permettre d'avoir des études compatibles et venant d'un milieu social plus favorable
- **Le manque de valorisation de de l'entrepreneuriat étudiant dans la construction du parcours professionnel de l'étudiant.** Les compétences acquises sont trop peu mises en lumière, que ce soit au sein de la formation de l'étudiant ou dans son profil professionnel.

- **Le cloisonnement de l'entrepreneuriat dans sa globalité au fonctionnement de l'Université.** Les associations étudiantes sont aujourd'hui l'un des principaux moteurs de développement d'un établissement d'enseignement supérieur et l'entrepreneuriat est souvent vu comme un microcosme à part, alors qu'ils ne font en réalité qu'un.

Ces objectifs sont ambitieux et répondent à des besoins cruciaux, mais ne pourront donc être accomplis sans que les acteurs représentatifs des étudiants n'y prennent part. L'ARES se doit donc de se saisir de tous les enjeux du plan « L'esprit d'entreprendre » et en devenir un acteur de développement majeur, à l'échelle nationale comme territoriale.

### III. La place de l'ARES dans ce projet

Le plan est décliné en deux axes, eux-mêmes divisés en plusieurs mesures accompagnées de propositions d'exécution concrètes.

#### **Axe I : Développer la sensibilisation et la formation à l'entrepreneuriat.**

##### **Mesure n°1 : 100% des étudiants sensibilisés à l'esprit entrepreneur.**

- Mobilisation d'un réseau de professionnels pour que chaque étudiant puisse bénéficier d'une première sensibilisation inspirante à l'entrepreneuriat.
- Mise en place de campagnes de communication nationale pour faire connaître les dispositifs d'accompagnement à l'entrepreneuriat, notamment PEPITE.

→ C'est ici l'occasion d'apporter une véritable efficacité à la stratégie de sensibilisation des étudiants, ainsi que de développer et fédérer de façon plus institutionnelle les réseaux d'anciens en formant des ambassadeurs, issus du réseau associatif, se rassemblant autour d'un réel projet au service de leur établissement d'origine. Le rapprochement de l'ARES avec Juniors Entreprises et associations d'entrepreneuriat via le statut de membre affilié permet de densifier l'action de sensibilisation sur les campus. De plus, l'intégration d'un volet de sensibilisation sur l'entrepreneuriat à travers l'axe Orientation du label ELODD, la mise en place de conférences et projets TEDx au sein des universités sont autant de projets au sein desquels l'ARES veut être acteur de cette déconstruction de préjugés et de sensibilisation à l'entrepreneuriat auprès des étudiants.

**Mesure n°2 : une offre de formation à l'entrepreneuriat sur-mesure.**

- Offrir dans chaque pôle PEPITE des offres de sensibilisation aux meilleurs standards pédagogiques.
- Permettre aux étudiants de suivre des unités d'enseignement "entrepreneuriat" au sein de leur cursus, quelle que soit leur filière.
- Développer des "semestres entrepreneuriat", permettant aux étudiants de passer un semestre à développer leur start-up tout en validant des crédits ECTS et en bénéficiant d'un accompagnement et d'un suivi personnalisés.
- Accroître l'offre de cursus en entrepreneuriat (licences professionnelles et masters).
- Créer des modules d'entrepreneuriat spécifiques pour les formations doctorales, les doctorants constituant un vivier particulièrement prometteur d'entrepreneurs.

→ Dans une volonté d'intégrer avec beaucoup de souplesse l'entrepreneuriat aux offres de formation dispensées dans toutes les filières, ce travail devra être mené de concert avec notre réseau d'élus et en implantation au sein du CNEG (organe rassemblant toutes les parties prenantes de l'ESR dans le domaine de l'économie-gestion). L'inclusion de l'entrepreneuriat dans les blocs de compétence mis en place avec l'arrêté licence pour y apporter une vraie lisibilité sur le marché du travail représente ici un enjeu majeur. En effet, l'approche par compétence permet d'adosser les formations aux certifications professionnelles, et le plan « l'esprit d'entreprendre » est une belle opportunité d'y parvenir. L'ARES souhaite que la validation d'UE « entrepreneuriat » donnent accès à des passerelles pour se réorienter plus facilement en filières de gestion ou IAE, et que les projets d'entrepreneuriat soient directement inclus dans les maquettes de formation (plus particulièrement en économie-gestion) afin de mettre en pratique les connaissances théoriques apprises en cours.

**Mesure n°3 : donner une vraie reconnaissance au diplôme d'étudiant entrepreneur (D2E).**

- Inscrire le D2E au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et collaborer avec les partenaires socio-économiques pour sa reconnaissance dans l'entreprise. Faciliter la préparation du D2E en formation tout au long de la vie.
- Donner un cadrage national au D2E, tout en permettant des ajustements au niveau local. Ce cadrage national permettra de donner davantage de visibilité au D2E.
- Adosser le D2E à un référentiel de compétences, pour que la délivrance du diplôme certifie que l'étudiant entrepreneur dispose d'un socle de compétences.

→ Un travail de dialogue avec les élus et Fédérations Territoriales sera effectué afin d'assurer un portage efficient et qui correspond aux enjeux locaux. S'inscrire au D2E est actuellement contraignant administrativement et perd donc tout son intérêt : il est nécessaire d'en simplifier les procédures et conditions d'accès.

**Mesure n°4 : ouvrir l'accès au statut national d'étudiant entrepreneur (SNEE).**

- Rehausser les moyens des PEPITE pour s'assurer qu'aucun SNEE n'est refusé à des étudiants méritants faute de place.
- Instaurer une "charte qualité" définissant le socle de services auxquels donne droit le SNEE, afin de garantir que les étudiants bénéficiant du SNEE auront accès à tous les services dont ils ont besoin.
- Définir un nombre restreint de critères nationaux pour l'attribution du SNEE et formaliser les droits et devoirs associés à ce statut. Objectif : permettre que l'ensemble des étudiants bénéficiant du statut soient recrutés sur des critères homogènes.
- Octroyer une gratification compensant l'indemnité de stage pour les étudiants boursiers qui ont opté pour une période de professionnalisation sur leur projet d'entrepreneuriat en lieu et place du stage - avec des critères d'excellence des projets.
- Faciliter pour les étudiants boursiers la réalisation de vacations ou l'accès à des emplois étudiants au service des PEPITE.

→ L'égalité d'accès au SNEE est ici la priorité, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. L'ARES a cependant la volonté d'être présente dans les cercles de travail et de décision de ce cadrage national, afin de contribuer à ce que les nouveaux critères soient pertinents et correspondent aux réalités du terrain.



**Mesure n°5 : faire des pôles PEPITE des « lieux totem » sur les campus.**

- Localiser chaque pôle PEPITE dans un "lieu totem", convivial et bien équipé, qui bénéficie d'une forte visibilité. Ce lieu totem sera mis en réseau avec les autres dispositifs d'appui à l'entrepreneuriat (fablab, espace de coworking, incubateurs, etc.).
- Généraliser les espaces de coworking sur chaque site d'enseignement supérieur.
- Faciliter la mobilité nationale des étudiants-entrepreneurs en leur permettant d'accéder à l'ensemble des lieux totem du territoire, par la création d'un "pass mobilité".

→ La mise en lien de ces espaces de rencontres, de travail et développement de projets avec les lieux de vie associatifs doit être réfléchi. Ces espaces doivent être pensés pour être implantés avec cohérence au sein de établissements d'enseignement supérieur et rassembler des étudiants pour proposer de véritables projets de sensibilisation et d'accompagnement liés à l'entrepreneuriat. La mise en place d'afterworks et d'ateliers thématiques comprenant des parcours personnalisés (Eloquence, networking et sophrologie) doit être un des moyens d'y participer.

**Axe 2 : Ouvrir et faire rayonner l'entrepreneuriat étudiant.**

**Mesure n°6 : faire monter en puissance l'encadrement des PEPITE.**

- Pour passer à l'échelon supérieur, le budget consacré aux pôles PEPITE sera augmenté pour accompagner la montée en puissance des pôles, en coordination avec l'ensemble des acteurs concernés (établissements d'enseignement supérieur, collectivités locales, entreprises, etc.). La priorité sera donnée aux pôles ayant les projets les plus ambitieux en faveur des étudiants entrepreneurs.
- Créer un programme de formation des chargés de missions PEPITE au meilleur niveau. Tous les nouveaux chargés de mission en bénéficieront à leur arrivée, et ils pourront ensuite mettre à jour régulièrement leurs compétences.
- Structurer dans chaque université un réseau d'enseignants référents pour l'entrepreneuriat et valoriser l'engagement des enseignants impliqués dans l'entrepreneuriat.
- Ouvrir les pôles PEPITE à des entrepreneurs accomplis, notamment des alumni, qui pourront faire profiter les étudiants de leur expérience.
- Élaborer des standards pour les PEPITE, grâce à une charte définissant un socle de missions communes à tous les pôles.

→ Les PEPITE sont, pour la plupart, délaissés par leurs Universités malgré les volontés du Ministère : l'ARES sera force de proposition et entrera en concertation avec eux sur les territoires pour les réenchanter et leur donner des moyens réels de se développer. Cependant, le budget supplémentaire fléché vers les PEPITE ne devra pas être ponctionné sur d'autres postes dédiés aux étudiants. De plus, le développement des référents et encadrants doit pouvoir impliquer notre réseau d'associations et d'anciens, acteurs et corps intermédiaires reconnus sur nos territoires puisque, pour rappel, être associatif est déjà être entrepreneur.

#### **Mesure n°7 : faire rayonner l'entrepreneuriat étudiant à l'international.**

- Faciliter la mobilité internationale des étudiants entrepreneurs, sur la base de missions exploratoires et de missions plus structurées pour le développement des start-ups à l'étranger. Pour ce faire, des partenariats seront noués avec des incubateurs et structures partenaires, pour permettre aux étudiants français d'effectuer leurs stages à l'étranger (et réciproquement). L'objectif est donner la possibilité aux étudiants de voyager à l'étranger dans les écosystèmes les plus innovants.
- Accélérer le partage d'expérience avec d'autres pays qui souhaitent s'inspirer du modèle PEPITE afin de faire de l'entrepreneuriat étudiant un véritable facteur de rayonnement.
- Mettre en place pour les étudiants entrepreneurs des bourses de mobilité internationale.

→ La mise en lien de plusieurs structures et corps intermédiaires doit être cadrée afin de développer le conventionnement international des PEPITE : IAE France a une stratégie internationale déjà très poussée et pourrait être acteur majeur de cette stratégie. L'ESU (European Student Union, organisation représentative des étudiants en Europe, rassemblant de nombreuses organisations nationales comme la FAGE) peut également être sollicité afin de travailler sur ce dossier.

**Mesure n°8 : transformer les prix PEPITE en journée de l'entrepreneuriat étudiant.**

- Faire de BPI France un partenaire privilégié du MESRI pour l'entrepreneuriat étudiant. Forte de son expérience dans le financement des entreprises et de l'innovation ainsi que dans l'accompagnement des entrepreneurs, BPI sera un partenaire essentiel du MESRI dans la mise en œuvre de sa politique en faveur de l'entrepreneuriat étudiant.
- Faciliter l'accès pour les étudiants aux dispositifs financiers de BPI France : BPI France dispose d'une gamme complète d'aides aux entreprises, notamment pour les entreprises innovantes. Elles seront mises à la disposition des étudiants entrepreneurs, de façon simple et rapide.
- Capitaliser sur les initiatives des universités et les écoles, via notamment la structuration d'un réseau des vice-présidents entrepreneuriat.

→ La valorisation de projets d'entrepreneuriats portés sur les territoires laisse entrevoir de nombreuses possibilités. L'ARES, porteuse de nombreux projets sera moteur pour développer aux côtés des PEPITE les initiatives locales de nos associations, et avoir pour ambition finale de participer à l'organisation un événement national valorisant l'entrepreneuriat avec ambition : la semaine nationale de l'entrepreneuriat. Dans cette optique, l'ARES organisera des journées de l'entrepreneuriat aux côtés de nos associations afin d'ouvrir ce projet au plus grand nombre, bien qu'il soit financièrement ambitieux.

**IV. En bref**

- L'entrepreneuriat peine à rayonner en France malgré plusieurs avancées initiées par le MESRI.
- Le plan « L'esprit d'entreprendre » a pour but de répondre à cette problématique en intégrant l'entrepreneuriat à l'environnement de l'ESR.
- Un cadrage national sera construit, articulé par des portages territoriaux spécifiques
- De nombreux moyens sont mis en œuvre pour soutenir les initiatives locales et démocratiser l'accès à l'entrepreneuriat.
- **Du fait de l'essence même de nos engagements, l'ensemble du réseau de l'ARES a la capacité structurelle et ainsi la responsabilité de prendre une place prépondérante dans le développement de l'esprit d'entreprendre en France.**